

Publié le 17 octobre 2012

Le funéraire public fait sa révolution

Dopé par des Sem ou des Spl, le service public funéraire trouve aujourd'hui un nouveau souffle. Alors que des régies se transforment en Epl, comme à La Rochelle (Spl FPCA), Strasbourg (Sem PFPS), ou encore à Saint-Brieuc¹, des municipalités comme Carcassonne réfléchissent au retour du service public, pour offrir une alternative aux entreprises privées.



Dans un secteur où le chiffre d'affaires approche en France les deux milliards d'euros, le service funéraire est l'objet de toutes les convoitises. Depuis la fin du monopole en 1993, franchises et réseaux commerciaux ont particulièrement bouleversé le marché. Si le nombre des régies a diminué de plus d'un tiers face à une rude concurrence, les sociétés d'économie mixte et, depuis 2010, les Spl, représentent aujourd'hui une option qui suscite un regain d'intérêt des collectivités locales, comme des familles en deuil. « Le principal atout de la Sem est de bénéficier tout à la fois d'un crédit d'image associé à la grandeur civique, d'une certification de la collectivité à laquelle elle est adossée, et de la souplesse d'une gestion privée, analyse une chargée de recherche au CNRS. A la différence des concessionnaires, la fin du monopole ne les prive pas de l'appui des réseaux publics ». Et, depuis 2010, les Spl sont encore venues renforcer cette offre qui s'organise autour d'une fédération professionnelle, l'UPFP (Union du Pôle Funéraire Public), présidée par [Corinne Loïodice](#), directrice générale de la Sem PFI (Pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise), première Sem funéraire de France.

Une liberté de choix

La libéralisation du marché a en effet ouvert la porte à une recomposition intense qui se poursuit. Dans un marché désormais largement dominé par des entreprises privées, la régie, mode

traditionnel de gestion du service public funéraire, cède peu à peu du terrain au profit de nouvelles structures. Plusieurs collectivités locales réfléchissent actuellement à transformer leur régie en Sem ou Epl. Certaines viennent de franchir le pas comme à [Saint-Brieuc](#) (Bretagne), à [Strasbourg](#), ou encore à Montpellier où la Sem « Services Funéraires de Montpellier Agglomération » devrait être lancée en 2013.

On dénombre déjà une dizaine de Sem funéraires en France, auxquelles s'ajoutent deux Spl ([La Rochelle](#) et Albi). Mais, de plus en plus d'élus locaux souhaitent proposer à leurs administrés un service funéraire performant ainsi qu'une liberté de choix. Les Sem ont l'intérêt de générer des synergies entre acteurs publics et privés, tout en offrant transparence et souplesse de fonctionnement. De par leur statut de société anonyme, les Spl apportent également une réactivité importante, élément clé dans un marché en pleine mutation, et n'obligent pas les collectivités locales à passer par des procédures de mise en concurrence.

¹ Sem « Pompes funèbres des communes associées de la région de Saint-Brieuc »
